

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 29 juin 2023	L'an Deux Mille vingt-trois, le 29 juin à 17h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 23 juin 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
---	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SÉGALA Jean-François, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames et Monsieur ALBASI Maxime, SICOT Maryse, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :Madame GIRAUD Béatrice représentée par Monsieur DELAPART Jean-Victor,
Monsieur BOUQUET Thierry représenté par Monsieur REY Michel.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur BABIEL Jean-Pierre procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,
Monsieur BIHOUE Yann procuration à Monsieur CALMEL Jean-Pierre,
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Madame TALET Marie-Lou,
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,
Monsieur PICCOLI Jacques procuration à Monsieur CAMINADE Didier,
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame VIDAL Aline,
Monsieur SCHMITZ Jean-Marc procuration à Monsieur JURQUET Bernard,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 39 Pouvoir(s) : 8 Votants : 47
--	--

N°2023C-64-RH : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n°84 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

AR Prefecture

047-200068930-20230629-2023C_64_RH-DE

Reçu le 04/07/2023

Publié le 04/07/2023

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007, relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les délibérations n°2022E-105-RH en date du 08 décembre 2022 et n°2023A-08-RH en date du 23 février 2023, relative à la mise à jour du tableau des effectifs de Fumel Vallée du Lot ;

Vu l'avis du comité technique du 20 juin 2023 ;

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Au tableau des effectifs des postes permanents, dans le cadre des avancements de grade, il convient de :

Créer :

- 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe ;
- 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe ;
- 4 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe ;

Supprimer :

- 2 postes d'adjoint administratif territorial ;
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe ;
- 2 postes d'adjoint technique territorial ;
- 4 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe ;

L'ensemble de ces postes sont créés à temps complet, soit 35h00.

Par délibération n°2021D-97-RH en date du 23 septembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un emploi non permanent pour un poste de Chargé de prévention/sensibilisation sur le grade de Technicien.

Le service environnement évolue depuis ces dernières années notamment dans le cadre de la mise en place de la redevance déchets. Dans ce cadre-là, la mise en œuvre du programme de prévention et de sensibilisation qui en découle revêt un enjeu majeur sur les prochaines années. Il convient donc de pérenniser le poste.

Il est donc proposé de créer un poste de Technicien au tableau des effectifs - postes permanents et de supprimer celui qui figure au tableau des effectifs - postes non permanents.

Par ailleurs, pour renforcer la déchetterie de Montayral, il est proposé de créer un poste permanent d'agent de déchetterie à temps complet sur le grade d'adjoint technique territorial.

Enfin, dans le cadre des derniers recrutements au service technique, à la suite de départs à la retraite, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la façon suivante :

Créer :

- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet,

Supprimer :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

AR Prefecture

047-200068930-20230629-2023C_64_RH-DE
 Reçu le 04/07/2023
 Publié le 04/07/2023

Tableau des effectifs – Postes permanents – Fumel Vallée du Lot – 1^{er} août 2023

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail
EMPLOI FONCTIONNEL			
Directeur général des services	A	1	35h00
Directeur général des services techniques	A	1	35h00
Direction général adjoint	A	1	35h00
Total emploi fonctionnel		3	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Attaché territorial principal	A	2	35h00
Attaché territorial	A	3	35h00
Rédacteur territorial principal 2 ^{ème} classe	B	1	35h00
Rédacteur territorial principal 1 ^{ère} classe	B	1	35h00
Adjoint administratif territorial	C	6	35h00
Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	4	35h00
Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	C	4	35h00
Total filière administrative		21	
FILIÈRE ANIMATION			
Animateur territorial	B	1	17h30
Animateur territorial	B	1	35h00
Animateur territorial principal 2 ^{ème} classe	B	1	35h00
Animateur territorial principal 1 ^{ère} classe	B	1	35h00
Adjoint territorial d'animation	C	1	32h00
Adjoint territorial d'animation	C	1	35h00
Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	32h00
Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	5	35h00
Adjoint territorial d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	35h00
Total filière animation		13	
FILIÈRE CULTURELLE			
Assistant d'enseignement artistique	B	1	03h00
Assistant d'enseignement artistique	B	1	04h00
Assistant d'enseignement artistique	B	2	05h00
Assistant d'enseignement artistique	B	1	06h30
Assistant d'enseignement artistique	B	2	08h00
Assistant d'enseignement artistique	B	1	09h00
Assistant d'enseignement artistique	B	1	10h00
Assistant d'enseignement artistique	B	1	15h00
Assistant d'enseignement artistique	B	1	20h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	1	09h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	1	20h00
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	B	1	06h00
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	B	1	20h00
Assistant du patrimoine et des bibliothèque	B	1	35h00
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	1	35h00
Total filière culturelle		17	
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			
Educateur de jeunes enfants classe supérieure	A	1	35h00

AR Prefecture

047-200068930-20230629-2023C_64_RH-DE
 Reçu le 04/07/2023
 Publié le 04/07/2023

Educateur de jeunes enfants seconde classe	A	2	35h00
Puéricultrice territorial	A	1	35h00
Puéricultrice territorial	A	1	25h00
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	1	35h00
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	7	35h00
Total filière médico-sociale		13	
FILIÈRE SOCIALE			
Agent social territorial	C	1	20h00
Agent social territorial	C	1	28h00
Agent social territorial	C	1	30h00
Agent social territorial	C	2	35h00
Agent social territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	30h00
Agent social territorial principal 2 ^{ème} classe	C	4	35h00
Total filière sociale		10	
FILIÈRE SPORTIVE			
Educateur territorial des APS principal 1 ^{ère} classe	B	1	35h00
Total filière sportive		1	
FILIÈRE TECHNIQUE			
Ingénieur territorial	A	1	35h00
Ingénieur territorial principal	A	1	35h00
Technicien territorial	B	2	35h00
Technicien territorial principal 2 ^{ème} classe	B	2	35h00
Agent de maitrise	C	4	35h00
Agent de maitrise principal	C	1	35h00
Agent technique territorial	C	1	20h00
Agent technique territorial	C	27	35h00
Agent technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	32h00
Agent technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	7	35h00
Agent technique territorial principal 1 ^{ère} classe	C	20	35h00
Total filière technique		67	
TOTAL DES EFFECTIFS		145	

Tableau des effectifs – Postes permanents – Centre Intercommunautaire de Santé – 1^{er} août 2023

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif territorial	C	1	35h00
Total filière administrative		1	
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			
Médecin territorial	A	5	35h00
Médecin territorial	A	3	10h00
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	1	35h00
Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe	C	1	35h00
Total filière médico-sociale		10	
TOTAL DES EFFECTIFS		11	

AR Prefecture

047-200068930-20230629-2023C_64_RH-DE
Reçu le 04/07/2023
Publié le 04/07/2023

Tableau des effectifs – Postes non permanent – Fumel Vallée du Lot – 1^{er} août 2023

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur territorial principal 2 ^{ème} classe	B	1	35h00
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	35h00
Total filière administrative		2	
FILIÈRE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	6	35h00
Apprenti		3	35h00
Total filière technique		9	
TOTAL DES EFFECTIFS		11	

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

- 1°) – Décide d'adopter le tableau des effectifs ci-dessus à compter du 1^{er} août 2023 ;
- 2°) – Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades sont inscrits au budget primitif 2023 ;
- 3°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 29 juin 2023

La Secrétaire de séance,



Sophie GARGOWITSCH

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 04 juillet 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 04 juillet 2023